



le Pélican

Association spécialisée en addictologie

Règlement de fonctionnement de la Boutique

La Boutique accueille qui ?

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (Intégrant le droit des usagers) et du décret du 2 janvier 2006 sur les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), la Boutique accueille toute personne usager de drogues:

- L'accueil, l'accompagnement et les consultations sont gratuits.
- La confidentialité des soins est assurée à chacun. Si la personne le demande, elle est accueillie sous couvert de l'anonymat.

La Boutique développe attention particulière auprès des personnes :

- En situation de vulnérabilité (En grande précarité, dans l'errance,...).
- Présentant toute addiction (Dont aux substances psychoactives réglementées.).

Comment êtes-vous accueilli ?

L'accueil a lieu sans rendez-vous dans les locaux de la Boutique à l'Espace Solidarité ou dans les locaux du Pélican.

L'accueil est individuel ou collectif.

Au sein de l'Espace Solidarité.

La Boutique est située au 1er étage de l'Espace Solidarité, qui est lui-même soumis à son propre règlement de fonctionnement. Les permanences ont lieu de 13h30 à 15h30, le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Dans les locaux du Pélican.

La Boutique est ouverte chaque après-midi, de 15H30 à 17H30, au 1^{er} étage du Pélican, dans un bureau sur le palier, à côté du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Les règles communes à la Boutique

Comme dans tout service ouvert au public, l'usage d'alcool, de tabac ou de toute autre substance est interdit dans nos locaux.

Nous bannissons toute forme de violence (physique / verbale...) qui entraîne l'impossibilité immédiate pour notre part de continuer à vous recevoir.

Les animaux de compagnie attendent leur maître, à l'emplacement désigné.

Ce que nous vous proposons

Un accueil individuel et collectif, des informations, des conseils personnalisés.

Une mise à disposition gratuite de matériel de prévention des infections :

- Matériel pour l'injection.
- Matériel pour le sniff.
- Préservatifs masculins et féminins.
- Flyers sur les substances et la réduction des risques.
- Un programme d'échange de seringues.
-

Un accompagnement et un soutien :

- Dans l'accès aux soins.
- Dans l'accès aux droits, au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle.
- Avec les différentes structures, en interface et en médiation.
-

Un aller vers

- Travail de rue.
- Visite à domicile.
- Interventions sur des événements festifs.
-